



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur

Notre réf.: 822x27f86

Votre réf.:

Dossier suivi par : Jean-Marie DELBRASSINNE  
Tél. 247-84616  
E-mail jean-marie.delbrassinne@mi.etat.lu

Ville d'Esch-sur-Alzette

Monsieur le Bourgmestre  
B.P. 145  
L-4002 Esch-sur-Alzette

Luxembourg, le 5 janvier 2018

**Objet :** Fixation de la taxe relative à la mise à disposition des infrastructures sportives.  
Délibération du conseil communal du 8 décembre 2017.

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 8 décembre 2017 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette a fixé la taxe relative à la mise à disposition des infrastructures sportives.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Intérieur

  
Dan Kersch

 SECRETARIAT GENERAL  
GIL COIMBRA  
05.01.2018